

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'organisation des enseignements dans les écoles et les collèges et les lycées de la Marne à partir du 6 avril 2021

Jeudi 1er avril 2021

Mercredi 31 mars 2021, le Président de la République a annoncé de nombreuses mesures destinées à renforcer la lutte contre l'épidémie de COVID 19.

Certaines de ces mesures concernent le fonctionnement des écoles et des établissements.

## Ces mesures prévoient :

- Du 6 au 9 avril 2021, des cours à distance pour les écoles, collèges et lycées ;
- A partir du 12 avril 2021, deux semaines de vacances scolaires ;
- A partir du 26 avril 2021, le retour en classe pour les écoles maternelles et élémentaires et des cours à distance pour les collèges et les lycées ;
- A partir du 3 mai 2021, le retour en classe pour les collèges et les lycées, le cas échéant avec des jauges adaptées ;

Dans le département de la Marne, du 6 au 9 avril, les enfants des personnels de santé et des forces de sécurité intérieure seront accueillis dans 40 écoles et 6 collèges répartis sur l'ensemble du département (cf : liste ci-jointe).

Les familles concernées complèteront le formulaire d'inscription et l'attestation sur l'honneur (cf : formulaire et attestation ci-joints) puis les transmettront à l'interlocuteur désigné sur la liste. Les parents concernés veilleront à présenter leur justificatif professionnel lors de l'accueil de leur enfant à l'école mardi 6 avril.

Mél : communication51@ac-reims.fr